

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Mastic (composant A) à base de résine de polyester insaturé pour usages professionnels dans la peinture automobile.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

NOVOL Sp. z o.o.
ul. Żabikowska 7/9
PL 62-052 Komorniki

Tél. : +48 61 810 98 00
Fax : +48 61 810 98 09
www.novol.pl

Responsable de l'élaboration de la fiche

dokumentacja@novol.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+48 61 810 98 00 (de 7h00 à 15h00)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange est classé comme dangereux selon la réglementation en vigueur - voir la section 15.

Classification 1272/2008/CE :

Repr.2 Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2. Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Corrosion/irritation cutanée, catégorie de danger 2 (Skin Irrit. 2) Provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie de danger 2 (Eye Irrit. 2). Provoque une sévère irritation des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 1. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Liquide inflammable, catégorie de danger 3 (Flam. Liq. 3). Liquide et vapeurs inflammables.

Classification 1999/45/CE :

Mélange nocif. Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la sante en cas d'exposition prolongee par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets nefastes pour l'enfant. Irritant pour les yeux et la peau. Produit inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage :

Contient :

Styrène

Pictogrammes :



Mentions de danger :

H226
H361d
H315
H319
H372

Attention

Liquide et vapeurs inflammables
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261
P271
P280

Éviter de respirer les poussières/vapeurs.
Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P312

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Appeler un médecin en cas de malaise.

2.3. Autres dangers

Les vapeurs de styrène peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Étant plus lourdes que l'air, les vapeurs s'accumulent au niveau du sol et dans les parties inférieures des locaux.

À haute température ou en contact avec des oxydants puissants, peroxydes, acides forts, alcalis, sels de métaux, cuivre et alliages de cuivre, le styrène peut polymériser. La polymérisation du styrène est une réaction fortement exothermique.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****3.1. Substances**

Non applicable.

3.2. Mélanges

Identificateur du produit

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL

| Dénomination de la substance | Numéros d'identification | Classification et étiquetage | Teneur [en % massique] |
|------------------------------|--|--|------------------------|
| Styrène | Numéro CE : 202-851-5 Numéro CAS : 100-42-5 Numéro index : 601-026-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119457861-32-XXXX | Classification conformément à la directive 67/548/CEE : R10 Repr.Cat.3; R63 Xn; R20- 48/20 Xi; R36/38 Classification 1272/2008/CE : Flam. Liq. 3; H226 Repr.2 H361d Acute Tox. 4; H332 Eye Irrit. 2; H319 Skin Irrit. 2; H315 STOT Rep. 1, H372 | 15-18 |

Pour le texte intégral des mentions de danger et des phrases R : voir la section 16.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS**4.1. Description des premiers secours :**

Indications générales :

Voir la section 11 de la fiche de données de sécurité.

Inhalation :

Emmener la victime à l'air frais, dans un endroit calme. Si la respiration est arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. **Appeler un médecin.**

Contact avec la peau :

Enlever les vêtements contaminés. Rincer abondamment la peau contaminée avec de l'eau tiède pendant 15 minutes environ. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes environ, éviter les jets d'eau trop forts au risque d'endommager la cornée, consulter un médecin.

Ingestion :

Ne pas faire vomir (risque d'étouffement). Rincer la bouche avec de l'eau. Si la victime est consciente, lui donner 1-2 verres d'eau chaude. Appeler un médecin.

Les secouristes doivent porter des gants médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

À faibles concentrations, les vapeurs de styrène présentent des propriétés lacrymogènes, donnent un goût métallique dans la bouche et peuvent entraîner la douleur et la suffusion conjonctivale ; si la concentration augmente, les vapeurs peuvent provoquer la toux, des vertiges et des troubles de l'équilibre.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des moyens spéciaux permettant un traitement spécifique et immédiat doivent être disponibles sur le lieu de travail.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Poudre d'extinction, mousse résistant à l'alcool, CO₂, eau pulvérisée.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE****5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

À haute température ou en contact avec des oxydants puissants, peroxydes, acides forts, alcalis, sels de métaux, cuivre et alliages de cuivre, le styrène peut polymériser. La polymérisation du styrène est une réaction fortement exothermique. Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : monoxyde de carbone et d'autres gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection légers. Refroidir les emballages voisins en pulvérisant de l'eau d'une distance sécuritaire.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes :

Éliminer les sources d'inflammation. Assurer une ventilation suffisante de la zone. Éviter le contact direct avec la substance. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuelle – voir la section 8 de la fiche.

Pour les secouristes :

Les secouristes doivent porter des vêtements de protection en textiles enduits et imprégnés, des gants de protection (viton), des lunettes de protection entièrement fermées et des appareils de protection respiratoire : masques à gaz avec filtre type A.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer la fuite (couper l'arrivée du liquide, sceller), placer les emballages endommagés dans un récipient pour élimination, recueillir les liquides mécaniquement dans un récipient pour élimination. En cas de fuites plus importantes, endiguer le terrain. En cas de petites quantités, recueillir à l'aide d'un absorbant universel (par exemple : mica, terre à diatomées, sable).

6.4. Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuelle – voir la section 8 de la fiche.

Considérations relatives à l'élimination – voir la section 13 de la fiche.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir à l'écart de la chaleur et des flammes. Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et le sol. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser l'équipement de protection individuelle – voir la section 8 de la fiche.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des récipients d'origine hermétiquement fermés. Ne pas stocker à proximité de grandes quantités de peroxydes organiques et d'autres oxydants puissants. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Conserver au frais, dans des zones bien ventilées. Protéger du froid, de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mastic (composant A) à base de résine de polyester insaturé pour usages professionnels dans les ateliers de peinture automobile, compte tenu des informations fournies dans les sous-sections 7.1 et 7.2.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres du contrôle**

| NUMERO CAS | SUBSTANCE | NDS (mg/m ³) | NDSch (mg/m ³) | NDSP (mg/m ³) |
|------------|--------------------|---|----------------------------|---------------------------|
| 100-42-5 | Styrène | 50 | 200 | --- |
| NUMERO CAS | SUBSTANCE ABSORBEE | SUBSTANCE MARQUEE | MATERIEL BIOLOGIQUE | VALEURS DSB |
| 100-42-5 | Styrène | Acide mandélique+ Acide phénylgyoxylique | urine* | 350 mg/g créatinine |

Notes: * échantillon prélevé en une fois, à la fin de l'exposition quotidienne, un jour donné.

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire :

Masque à gaz avec filtre type A (EN 141).

Protection des mains :

Gants de protection EN 374-3 (viton, épaisseur 0,7 mm, temps de pénétration > 480 min, caoutchouc nitrile, épaisseur 0,4 mm, temps de pénétration > 30 min).

Protection oculaire :

Lunettes de protection entièrement fermées.

Protection de la peau :

Vêtements de protection appropriés (textiles enduits et imprégnés).

Poste de travail :

Aspiration locale et ventilation générale.

Les personnes présentant une hypersensibilité des voies respiratoires (asthme, bronchite chronique) ne doivent pas manipuler le produit.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Empêcher toute pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les eaux souterraines et le sol.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|---|
| État physique | Liquide très visqueux |
| Couleur | blanche |
| Odeur | douce évoluant vers pénétrante |
| Seuil olfactif | 0,43 mg/m ³ (styrène) |
| pH | non applicable |
| Point de fusion/point de congélation | -30 °C |
| Point d'ébullition | 146 °C |
| Point d'éclair | 30 °C |
| Température d'auto-inflammabilité | 490 °C |
| Température de décomposition | non déterminée |
| Taux d'évaporation | non déterminé |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non applicable |
| Limites d'explosivité | % inférieure : 1,1 vol% supérieure : 8,0 vol% (styrène) |
| Pression de vapeur | environ 7,3 hPa (20 °C) (styrène) |
| Densité de vapeur (par rapport à l'air) | 3,6 (styrène) |
| Densité | 1,21 g/cm ³ (20 °C) |
| Solubilité (dans l'eau) | Très faible |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | 3,2 (styrène) |
| Viscosité (rhéomètre rotatif) | 35000 – 55000 mPas |
| Propriétés explosives | non applicable |
| Propriétés comburantes | non applicable |

9.2. Autres informations

Non disponibles

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ****10.1. Réactivité**

Produit non réactif dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Produit stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

À haute température ou en contact avec des oxydants puissants, peroxydes, acides forts, alcalis, sels de métaux, cuivre et alliages de cuivre, le styrène peut polymériser. La polymérisation incontrôlée dans un conteneur fermé entraîne un risque d'explosion. La décomposition thermique entraîne la formation de monoxyde de carbone et d'autres gaz toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Inflammable. Éviter le contact avec des oxydants forts, peroxydes, alcalis forts et acides forts. Éviter la formation et l'accumulation d'électricité statique. Protéger de la lumière directe du soleil et des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Éviter le contact avec de grandes quantités de peroxydes organiques, des alcalis, des acides forts et d'autres oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique entraîne la formation de monoxyde de carbone et d'autres gaz toxiques.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Absence de données expérimentales sur le produit fini. L'évaluation a été réalisée sur la base des informations disponibles relatives aux substances dangereuses présentes dans le produit.

a) Toxicité aiguë

Styrène

DL50 (rat, voie orale) – 5000 mg/kg

CL50 (rat, inhalation) – 24000 mg/m³ (4 h)

TCL0 (humain, inhalation) – 2600 mg/m³

CLM (humain, inhalation) – 43000 mg/m³

b) Irritation

De la peau : irritant pour la peau et les muqueuses

Des yeux : irritant

c) Corrosivité

Le mélange n'est pas classé comme corrosif. Absence de données confirmant la classe de danger

d) Sensibilisation

Le mélange n'est pas classé comme sensibilisant. Absence de données confirmant la classe de danger.

e) Toxicité à dose répétée

À faibles concentrations, les vapeurs de styrène présentent des propriétés lacrymogènes et donnent un goût métallique dans la bouche ; à 800 mg/m³ environ : la douleur et la suffusion conjonctivale ; si la concentration augmente, les vapeurs peuvent provoquer la toux, des vertiges et des troubles de l'équilibre. En cas d'exposition prolongée : somnolence, troubles de la conscience ; risque d'atteinte de l'appareil respiratoire.

f) Cancérogénicité

Le mélange n'est pas classé comme cancérigène. Absence de données confirmant la classe de danger

g) Mutagénicité

Le mélange n'est pas classé comme mutagène. Absence de données confirmant la classe de danger.

h) Toxicité pour la reproduction

Le mélange n'est pas classé comme toxique pour la reproduction. Absence de données confirmant la classe de danger

Voies d'exposition :

Inhalation : Nocif par inhalation.

Contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux : Irritant.

L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Signes de toxicité :**

Céphalées, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et perte de conscience dans certains cas exceptionnels. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des diarrhées. Dépresseur du système nerveux central.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Absence de données expérimentales sur le produit fini. L'évaluation a été réalisée sur la base des informations disponibles relatives aux substances dangereuses présentes dans le produit.

12.1. Toxicité

styrène

Toxicité aiguë chez les poissons : CL50 4-10 mg/l/96 h
Toxicité aiguë chez les crustacés Daphnia magna CE50/24 182 mg/l/24 h
Numéro dans le registre des substances dangereuses pour le milieu aquatique : 187
Classe de danger pour l'eau : 2

12.2. Persistance et dégradabilité

styrène

Biodégradabilité : 80% (essai en flacon fermé)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

styrène

Log Pow : 2,96 (OCDE 107) – faible potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est très peu soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non connus.

12.6. Autres effets néfastes

Non connus.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations applicables relatives aux déchets – voir la section 15. Transmettre à une entreprise agréée pour la collecte, le recyclage ou l'élimination des déchets.

Résidus du produit :

Les résidus non durcis du produit sont un déchet dangereux. Ne pas rejeter dans les égouts. Ne pas ramasser avec les ordures ménagères. Retirer soigneusement les restes de mélange de l'emballage et faire durcir à l'aide du composant B (durcisseur) fourni. Le produit durci n'est pas dangereux.

ATTENTION : durcir les restes peu à peu, à l'écart des produits inflammables. La réaction chimique génère une chaleur intense !

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Emballages non nettoyés :

Les emballages contenant des restes non durcis sont des déchets dangereux.

Ne pas ramasser avec les ordures ménagères. Transmettre les emballages non nettoyés à une entreprise agréée pour la collecte, le recyclage ou l'élimination des déchets.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

| | ADR/RID | IMO/IMGD | IATA-DGR |
|---|---|----------|----------|
| 14.1. Numéro ONU | 1866 | 1866 | 1866 |
| 14.2. Nom d'expédition des Nations unies | RÉSINE EN SOLUTION, inflammable | | |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport | 3 | 3 | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage | III | III | III |
| 14.5. Dangers pour l'environnement | non | non | non |
| 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Ne pas transporter avec des produits de la classe 1 (à l'exception des produits de la classe 1.4S) et avec certains produits des classes 4.1 et 5.2. Lors du transport, éviter le contact direct avec des produits des classes 5.1 et 5.2. Ne pas utiliser de flamme nue, ne pas fumer. | | |
| 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. | | |

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Directive 67/548/CEE (2006/121/CE)

Directive 91/155/CEE (2001/58/CE)

Directive 1999/45/CE (2006/8/CE)

Règlement REACH 2006/1907/CE

Règlement CLP 1272/2008/CE

ADR 2013-2015

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification complète des formules indiquant le type de danger et des formules R figurant dans les SECTIONS 2-15 :**

R10 Produit inflammable

R11 Produit facilement inflammable

R20 Nocif par inhalation

R36/38 Irritant pour les yeux/Irritant pour la peau

R36 Irritant pour les yeux

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Flam.Liq.2 Substances liquides facilement inflammables de la catégorie 2

Flam.Liq.3 Substances liquides facilement inflammables de la catégorie 3

H225 Liquide et vapeurs facilement inflammables

H226 Liquide et vapeurs inflammables

STOT SE 3 Action toxique pour les organes cibles – exposition en une seule fois STOT exposition unique (cat.3)

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie 4

H332 Nocif par inhalation

Eye Irrit. 2 Action irritante pour les yeux, catégorie 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

Skin Irrit. 2 Action irritante pour la peau, catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée, catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Repr.2 Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 2

H361d Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.

SPECTRAL SOFT LIGHT MASTIC MULTIFONCTIONNEL**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité :**

Nr CAS – désignation numérique attribuée à la substance chimique par l'organisation américaine Chemical Abstracts Service (CAS).

Nr CE – désignation numérique attribuée à la substance chimique sur la Liste européenne des substances chimiques notifiées ayant une importance commerciale (ELINCS - ang. European List of Notified Chemical Substances), ou le numéro sur la liste des substances chimiques énumérées dans la publication "No-longer polymers" ou encore le numéro attribué à la substance dans l'Inventaire européen des substances chimiques existantes (EINECS - ang. European Inventory of Existing Chemical Substances).

NDS – les concentrations maximales admissibles de substances nocives dans le milieu de travail.

NDSch – la concentration instantanée maximale admissible.

NDSP – la concentration seuil maximale admissible.

DSB – la concentration admissible dans une matière biologique.

Numéro UN – numéro d'identification à quatre chiffres de la substance, du mélange ou du produit en conformité avec les dispositions modèle des Nations Unies.

ADR – l'Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses.

IMO – l'Organisation maritime internationale.

RID – Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée.

IMDG-Code – le Code maritime internationale des marchandises dangereuses.

ICAO /IATA – les Instructions techniques pour la sécurité du transport de marchandises dangereuses par air.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Ce document ne constitue pas une garantie pour les caractéristiques du produit.

Autres sources de données :

ESIS European Chemical Substances Information System

TOXNET Toxicology Data Network

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

Modifications : Mise à jour générale

Formations :

En matière de règles de conduite, de sécurité et d'hygiène de travail avec des substances et mélanges dangereux.

En matière de transport de marchandises dangereuses en conformité avec les prescriptions de l'ADR.

Éditeur : NOVOL Sp. z o.o.